

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le MARDI 23 FÉVRIER à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 Février 2016.

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, CHEVRE Michel, MERCIER Cyrille, DELOLY Denis, GALLI Nathalie, GUIBERT Didier, VIDAL Nelly, STEPHAN Elien et le Trésorier Principal, receveur municipal : M. GONZALEZ Jean-Pierre.

Absent excusé : FOURRIER Christophe.

Pouvoir de : FOURRIER Christophe à ROUSSEAU Didier.

Elus en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 11

Affiché le 03 mars 2016

Présentation par Monsieur le Trésorier municipal principal de la situation financière de la commune depuis 2012.

1° - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSÉ PAR LA TRÉSORERIE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du compte de gestion 2015 du Receveur Municipal. Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion 2015 dressé par M. Jean-Pierre GONZALEZ, receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2015 est approuvé à l'unanimité.

2° - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
Après avoir pris acte de la présentation du compte administratif 2015 ;

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire ;

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal :

- constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, soit 116 444 € engagés ;
- décide de voter le présent compte administratif au niveau du chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs suivants :

4° - SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire présente le dossier d'avant-projet définitif établi par la Sarl d'architecture ATOME et l'estimation définitive, suite aux modifications demandées par les élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet de la salle des fêtes comprenant :

- la version définitive du projet et les options,
- le montant estimatif définitif de 155 263,75 € HT y compris les options et honoraires architecte,

soit un total de 186 316,50 € TTC, plus les contrôles obligatoires acceptés dernièrement.

5° - DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE DES FÊTES

Considérant l'obligation de mettre en conformité la salle des fêtes par rapport aux personnes à mobilité réduite, travaux inscrits en 2016 dans le dossier A'DAP ;

Le conseil municipal a décidé de construire de nouveaux sanitaires et de modifier les ouvertures de la salle des fêtes pour répondre aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées ;

Les travaux de la salle des fêtes ont été estimés à 165 923,75 € HT tout compris.

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la DETR la plus élevée possible : 45%, au titre des travaux d'accessibilité des établissements recevant du public et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande.

6° - CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle convention de mise à disposition du service de santé au travail est proposée par le Centre Hospitalier de Saumur à compter du 1^{er} janvier 2016.

La cotisation annuelle par agent pour les titulaires et contractuels est fixée à 81 € et pour les remplaçants à 41 € par personne.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour 2016 dont le renouvellement pourra être sollicité.

7° - PHOTOCOPIEUR

Le contrat du photocopieur arrive à échéance.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal accepte le devis de la société OMR pour la location d'un photocopieur neuf plus performant modèle MX2614, sur 12 trimestres correspondant à la solution Deltadoc.

Le loyer et la maintenance sont fixés à 105 € HT par mois.

La livraison et l'installation sont fixées à 175 € HT.

8° - AMENAGEMENT DU BAS DE GATINE

Cette affaire est repoussée à une prochaine réunion.

Questions diverses :

- **Bacs à fleurs :** le conseil municipal est d'accord pour acheter 2 bacs à fleurs chez « Aréma fleurs ».
- Prochaine réunion du conseil municipal : 30 mars à 20 h.